## I. Point sanitaire et vaccinal dans le département :

Le département de la Somme est soumis à des mesures de freinage renforcées depuis le 20 mars 2021

**La situation sanitaire du département s'améliore légèrement:**

– Taux d'incidence départemental : ↓
- au 25/04/2021 : 309 cas pour 100 000 habitants ;
- au 18/04/2021 : 346 cas pour 100 000 habitants.

– Taux d'incidence des personnes de plus de 65 ans : ↑
- au 26/04/2021 : 207 cas pour 100 000 habitants ;
- au 19/04/2021 : 186 cas pour 100 00 habitants.

– Taux de reproduction régional : ↑
- au 28/04/2021 : 0,95
- au 21/04/2021 : 0,93

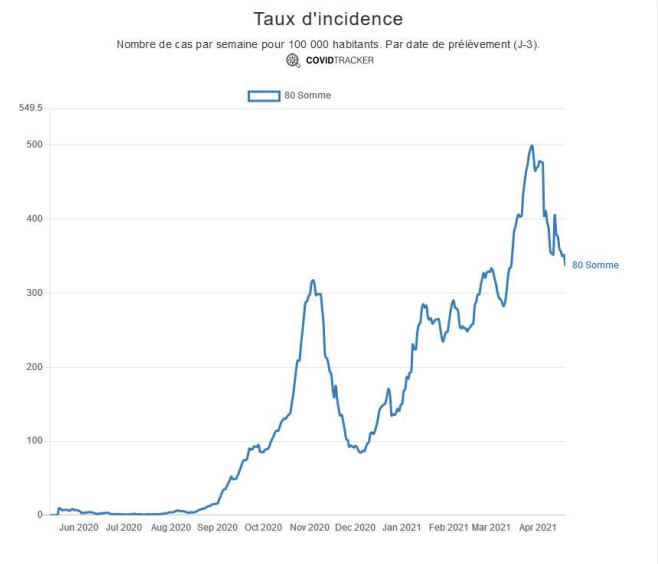


*Source :https://covidtracker.fr/*

**Point sur la campagne vaccinale au 30/04/2021:**

– au niveau régional :
- Total injections : 1 892 199
- Total secondes injections : 560 764

– au niveau départemental :
- Total injections : 184 647
- Total secondes injections : 52 016

**Vaccination élargie aux personnes souffrant d'obésité:**

A compter de ce samedi 1er mai 2021, la vaccination est élargie aux personnes de 18 ans et plus souffrant d'une surcharge pondérale. Le critère retenu est un indice de masse corporelle d'au moins 30.

**Vaccination des membres des bureaux de vote:**

Les maires devront identifier les membres des bureaux de vote (président, secrétaire, assesseur, fonctionnaires communaux mobilisés) le plus rapidement possible et leur remettre une attestation de priorité d'accès à la vaccination. Les détenteurs de cette attestation seront prioritaires pour se faire vacciner. Les membres du bureau de vote seront identifiés prioritairement, parmi les personnes de + de 50 ans (correspondant à la cible vaccinale à partir du 15 mai).

La liste de ces personnes prioritaires devra être transmise, au plus tard le 21 mai, à la préfecture.
Des créneaux de vaccination leur seront dédiés jusqu'au 6 juin.
En l'absence d'un vaccin, un test sera à effectuer 48 heures avant le jour du scrutin.

**Vaccination médecine libérale:**

Le département de la Somme se démarque par l'implication exemplaire des officines, médecins, pharmaciens et infirmiers libéraux qui poursuivent la vaccination avec l'Astrazeneca et le Janssen.

**Evolution des taux d'incidence au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI):**

– 4 EPCI ont un taux d'incidence inférieur à 250 cas pour 100 000 habitants
– 10 EPCI ont un taux d'incidence compris entre 250 et 400 cas pour 100 000 habitants
– 2 EPCI ont un taux d'incidence supérieur à 400 cas pour 100 000 habitants

## II. Les annonces du Président de la République du 29 avril 2021

**1re étape : À partir du 3 mai 2021 :**

- Couvre-feu maintenu ;
- Télétravail maintenu ;
- Règles inchangées pour les commerces ;
- Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4e et de 3e ;
- Réouverture des lycées en demi-jauge ;
- Fin de l'attestation pour les déplacements en journée ;
- Levée des restrictions pour les déplacements interrégionaux.

**2e étape : À partir du 19 mai 2021** :

- Couvre-feu décalé à 21h00 ;
- Télétravail maintenu ;
- Réouverture des commerces dans le respect des jauges et des protocoles sanitaires ;
- Réouverture des terrasses : tables de 6 personnes maximum ;
- Réouverture des musées, monuments, cinémas, théâtres dans le respect des jauges et des protocoles sanitaires et des salles de spectacle avec public assis 800 en intérieur et 1000 en extérieur ;
- Réouverture des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs avec 800 en intérieur et 1000 en extérieur ;
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec des protocoles adaptés ;
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits.

**3e étape : À partir du 9 juin 2021 (sous réserve de la situation sanitaire)**:

- Couvre-feu à 23h00 ;
- Assouplissement du télétravail ;
- Réouverture des cafés et restaurants avec des tables de 6 personnes maximum dans le respect des jauges et des protocoles sanitaires ;
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire) ;
- Réouverture des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur dans le respect des jauges et des protocoles sanitaires ;
- Réouverture des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire) dans le respect des jauges et des protocoles sanitaires ;
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire.

**4e étape : À partir du 30 juin 2021 (sous réserve de la situation sanitaire) :**

- Fin du couvre-feu ;
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale ;
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire) ;
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale ;
  Les discothèques demeurent fermées.

## III. Les nouveautés :

**→ La vente de muguet est autorisée le 1er mai :**

- Dans les commerces déjà ouverts et listés dans le décret du 19 mars 2021. Cette liste intègre notamment les fleuristes, les jardineries et les enseignes de la grande distribution.
- Dans les points de vente tenus sur la voie publique par des associations et par des particuliers, dans le respect de la limite des rassemblements à 6 personnes prévue par le décret du 29 octobre 2020.

Il est également rappelé que les mesures de restriction des déplacements demeurent au 1er mai. Ainsi, la collecte de muguet par les particuliers devra se faire entre 6h et 19h et dans la limite d'un périmètre de dix kilomètres autour de leur lieu d'habitation.

**→ Cérémonie commémorative du 8 mai 2021 :**

L'organisation des cérémonies patriotiques devra être adaptée de façon à assurer le maintien des règles sanitaires de rigueur. Les cérémonies pourront se tenir uniquement dans le respect des gestes barrières et des consignes de distanciation sociale, dans des lieux choisis qui seront configurés et aménagés afin de faciliter la mise en œuvre de ces consignes.
Les autorités concernées sont encouragées à répartir leur participation aux divers lieux de cérémonie et les délégations sont invitées à limiter au maximum leur présence.

## IV. Point sur les campagnes de dépistage dans le département :

| Pour le grand public: | Tests salivaires dans les écoles à la rentrée:<br>26 opérations à venir: |
|---|---|
| Lundi 3 mai 2021 :<br><br>- Amiens Nord<br><br>Mercredi 5 mai 2021 :<br><br>- Université de Picardie Jules Verne<br><br>- A Roye : Foyer alsacien, rue Saint Florent de 9h00 à 17h00.<br><br>Jeudi 6 mai 2021 :<br><br>- A Saint-Maxent : Salle polyvalente, rue de la libération de 9h00 à 17h00.<br><br>Vendredi 7 mai :<br><br>- A Hombleux : Salle polyvalente, 3 rue de l'église | 03 mai 2021 :<br><br>• École élémentaire à Nesle<br>• École privée Saint Jean à Amiens<br>• École primaire Simone Veil à Ault<br>• École primaire à Beaucamps le vieux<br>• École maternelle à Poix-de-Picardie<br>• École élémentaire à Roisel<br>• École élémentaire à Hargicourt<br>• Lycée professionnel de Rue<br><br>04 mai 2021 :<br><br>• École primaire Jules Verne<br>• École Saint Vincent – Panel à Montdidier<br>• École élémentaire à Poix-de-Picardie<br>• École primaire Jules Verne à Mers-les-bains<br>• École primaire à Pierrepont sur avre<br>• École maternelle à Roisel<br><br>06 mai 2021 :<br><br>• École élémentaire à Havernas<br>• École primaire Victor Hugo à Friville-Escarbotin<br>• École maternelle Aragon à Friville-Escarbotin<br>• École primaire à Oisemont<br>• École primaire à Quevaullers<br>• École privée à Belloy-sur-Somme<br>• École élémentaire les trois rivières à Contoire Hamel<br>• École primaire à Vignacourt<br><br>07 mai 2021 :<br><br>• École élémentaire Jean Gaudier à Fressenville<br>• École primaire du Centre à Péronne<br>• École primaire Germain Alix à Conty<br>• École primaire Hornoy-le-Bourg<br>• École primaire à Combles |